

Les samedis d'infos

"les tutelles et curatelles"

Samedi 17 février 2024

de 9h15 à 12h

amphi 70 - IFSI du CH du Rouvray

présentation réalisée par deux mandataires de l'UDAF 76 :

- Mme Cretot,
- Mme Auvre.



Coupon réponse à retourner

M., Mme :

..... personnes participantes

Réponse attendue **avant le 5 février** e

à **normandie@unafam.org**

ou par voie postale : **UNAFAM**

**CH du Rouvray - 4 rue Paul Eluard
76300 Sotteville-lès-Rouen**

L'accident, la maladie, le handicap... peuvent altérer temporairement ou définitivement les facultés d'une personne la rendant ainsi vulnérable. Un magistrat peut alors décider d'une mesure de protection juridique (définie selon chaque cas) mandatant ainsi une autre personne pour protéger ses intérêts.

Les mesures de protection des majeurs

La protection est confiée en priorité à la famille ou à défaut à des personnes physiques ou morales, comme l'UDAF 76 parmi d'autres structures.

La mesure est alors exercée par des mandataires judiciaires. Leur rôle consiste à assister ou représenter la personne dans la gestion de ses biens et d'elle-même tout en favorisant sa volonté, son autonomie et ses droits.

Programme

- 9h15 - Accueil et début de la présentation

Des échanges seront possibles avec les intervenants.

- 12h - Fin de la matinée



La délégation souhaite vous proposer des "Samedis d'infos" qui correspondent aux besoins de ses adhérents. Nous vous invitons à nous faire part des sujets que vous souhaiteriez aborder. N'hésitez pas à nous faire part de vos propositions, ou intérêts, pour les prochains "Samedi d'infos" :

.....

.....

.....

.....